



Demande d info pour hébergement ami

Par **kivivra**, le **20/04/2012 à 12:23**

Bonjour,

Je suis en invalidité à 80% avec une pension d'invalidité. Je suis locataire et bénéficiaire des APL du fait de mes revenus env 1.006 €/mois.

Mon ami est au RSA plafond (426 €) et se trouve dans un soucis de logement qu'il ne peut plus concerner. Donc, je pensait l'héberger à Paris.

Est-il possible de savoir les conséquences fiscales, locataire si je l'hébergeais à titre gratuit ?

MERCI de votre aide ne sachant pas ou trouver les bonnes informations.

Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **20/04/2012 à 12:52**

Bonjour, il faut surtout regarder les conditions que vous aurez apres à la CAF, vous avez sur internet un site pour faire des simulations, cordialement

Par **aurelou**, le **16/05/2012 à 20:48**

Bonjour,

Il n'y aura à mon sens aucune conséquence fiscale (comme évoqué par la réponse précédente, il y aura peut être des conséquences au niveau des aides de la CAF).

Je pense donc qu'il vaut mieux ne rien indiquer sur votre déclaration.

Vous ne paierez pas non plus de taxe d'habitation supplémentaire.

Par ailleurs, notez que vous serez seul redevable de la taxe d'habitation si votre ami ne réside pas le 1er janvier de cette année.

Bon courage!

Aurelou